GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
10 MAI 2007
DEPOT N° 11075

9845187

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

DE LA SOCIETE VALTECH

A LA SOCIETE VALTECH AXELBOSS

DU 3 MAI 2007

TRAITE D'APORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE LES SOCIETES
VALTECH ET VALTECH AXELBOSS

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

VALTECH, société anonyme au capital de 1.301.086,72104 €, dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta - La Défense V - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167,

représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 26 avril 2007,

Ci-après dénommée "**VALTECH**"
ou "**la Société Apporteuse**"
d'une part,

ET

VALTECH AXELBOSS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, dont le siège social est situé 80, avenue Marceau – 75008 Paris, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 524 574,

représentée par Monsieur Jean-Claude TURRI, en sa qualité de Président de la société,

Ci-après dénommée "**VALTECH AXELBOSS**"
ou "**la Société Bénéficiaire**"
d'autre part,

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront ci-après individuellement dénommées une "Partie" et collectivement les "Parties".

Il a été, préalablement au projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, conformément à la faculté offerte par l'article L 236-22 du code de commerce, faisant l'objet des présentes, exposé et rappelé ce qui suit :

EXPOSE PRELIMINAIRE

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

A.1. La Société Bénéficiaire : la société VALTECH AXELBOSS

- La société VALTECH AXELBOSS est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 80, avenue Marceau – 75008 Paris.

- La société a été constituée le 18 octobre 2006 sous la forme d'une société par actions simplifiée.

- La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 524 574.

- Son capital s'élève à ce jour à 37.000 €, divisé en 3.700 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune.

- La durée de la société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- La société VALTECH AXELBOSS n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions et aucun plan de stock-options. D'une manière générale, la société VALTECH AXELBOSS n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société.

- La société VALTECH AXELBOSS n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.

- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

- La société a pour objet en France et dans tous pays :

 - toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, formation, ainsi que tous travaux s'y rattachant ;

 - et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- La société clôture son exercice social le 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2006.

- La société VALTECH AXELBOSS entend exercer son activité au siège social.

A.2. <u>La Société Apporteuse : la société VALTECH</u>

- La société VALTECH est une société anonyme dont le siège social est Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta - La Défense V - 92400 COURBEVOIE.

- La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167.

- Son capital social s'élève à la somme de 1.301.086,72104 €, divisé en 85 358 110 actions sans valeur nominale.

- La durée de la société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et expirera le 31 décembre 2091.

- La société VALTECH a émis au cours des années précédentes droits et valeurs mobilières composées suivantes pouvant être résumées dans les tableaux ci-après (situation au 31.12.06) :

Plans d'option de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	04/04/02
Date du conseil	**16/02/99**	**16/02/99**	**25/10/02**
Options attribuées	985 410	459 660	4 766 784
Actions de capital potentiel (1)	**53 490**	**173 092**	**911 221**
Prix de souscription	0,01524 €	0,60949 €	0,39 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	25/10/07
Options annulées	247 490	0	1 068 516
Options exercées au 31/12/2006	684 430	286 568	2 787 047

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	**24/09/03**	**31/12/03**	**26/01/04**
Options attribuées	468 131	1 102 500	317 600
Actions de capital potentiel (1)	**157 645**	**565 000**	**207 000**
Prix de souscription	1,03 €	0,90 €	0,90 €
Date d'expiration	23/09/08	30/12/08	25/01/09
Options annulées	310 486	537 500	110 600
Options exercées au 31/12/2006	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	**09/04/04**	**29/06/04**	**07/09/04**
Options attribuées	757 071	36 000	175 000
Actions de capital potentiel (1)	**501 071**	**0**	**118 000**
Prix de souscription	0,98€	0,89 €	0,68 €
Date d'expiration	08/04/09	28/06/09	06/09/09
Options annulées	256 000	0	57 000
Options exercées au 31/12/2006	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	**13/12/04**	**30/05/05**
Options attribuées	18 500	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	**4 000**	**1 620 000**
Prix de souscription	0,96 €	0,87 €
Date d'expiration	12/12/09	29/05/10
Options annulées	14 500	508 500
Options exercées au 31/12/2006	0	0

JY

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	**25/10/02**	**26/01/04**	**09/04/04**
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	**2 632 655**	**47 000**	**1 183 926**
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés	604 329	115 000	127 500
Bons exercés au 31/12/2006	2 607 691	0	0

Bons de souscription d'actions autonomes (potentiels)

Date de l'assemblée	27/06/03
Date du conseil ou de la décision du Président	**22/07/03**
Type de bons	Bons autonomes non cotés
Bons autorisés potentiels	2 607 691 bons potentiels de réservation de droits
Prix de souscription du bon	gratuit
Bons souscrits	/
Actions de capital potentiel	**260 769**
Prix d'exercice du bon (10 bons donnant droit de souscrire à une action)	1,50 €
Date d'expiration pour l'exercice du bon	= date d'expiration de validité des premiers titres + 8 jours ou en tout état de cause le 02/11/07

- La société VALTECH a été cotée en bourse sur le Nouveau Marché le 12 avril 1999 et fait donc appel public à l'épargne. Elle est cotée actuellement sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

- La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

 - toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant.

 - la participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

 - et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- La société clôture son exercice social le 31 décembre.

- La société VALTECH exerce son activité au siège social situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta - La Défense V - 92400 COURBEVOIE et dans des établissements secondaires situés :

 - TERSUD Bâtiment "A" , 5, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse ;
 - 80, avenue Marceau - 75008 Paris.

B. LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

B.1. Liens en capital

La société VALTECH AXELBOSS est détenue à 100 % par la société VALTECH, à la date de signature du présent traité.

B.2. Dirigeants communs

Jean-Claude TURRI est administrateur de la société VALTECH et Président de la société VALTECH AXELBOSS.

C. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENVISAGE

L'opération d'apport, objet des présentes, constitue une opération de réorganisation de la société VALTECH, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de « conseils en management » laquelle fonctionne d'ores et déjà et historiquement de façon autonome.

D. COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

D.1. Comptes utilisés

Pour établir les conditions du projet d'apport partiel d'actif, la société VALTECH a arrêté une situation des actifs et passifs apportés, à la date du 31 décembre 2006 (ci-après la Situation des Actifs et Passifs Apportés) qui figure en **Annexe 1**. Cette Situation des Actifs et Passifs Apportés qui ne reprend que les éléments relatifs à la Branche d'Activité, telle que définie ci-après, apportée au 31 décembre 2006, a été établie sur la base des comptes sociaux de VALTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 arrêtés par le conseil d'administration de VALTECH.

D.2. Comptabilisation des éléments transférés

L'opération d'apport envisagée étant une opération sous contrôle commun, l'opération doit être réalisée sur la base des valeurs comptables conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 publié au JO du 7 juin 2004.

En conséquence, la valeur retenue par les Parties pour la comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire des éléments d'actif et passif transférés est la valeur nette comptable de ces éléments, telle qu'elle figurera dans la Situation des Actifs et Passifs Apportés.

D.3. Date de réalisation et date d'effet de l'apport

Compte tenu des délais requis pour la mise en place de l'opération et pour la tenue de la ou des assemblées générales de VALTECH (sur 1ière et 2nde convocation), les Parties prennent acte que les assemblées générales de la Société Apporteuse et la décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire interviendront dans le courant du mois de juin 2007.

La date de réalisation de l'opération est ainsi définie comme étant le jour de la décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire approuvant le présent traité d'apport, ses modalités et les conditions de sa rémunération (ci-après la « Date de Réalisation »), sous réserve de la réalisation à cette date des autres conditions suspensives visées à l'article 6.

Usant de la faculté qui leur est offerte par l'article L.236-4 du code de commerce, les Parties conviennent toutefois de fixer rétroactivement au 1er janvier 2007, la date de jouissance de l'apport (ci-après la Date d'Effet).

E. METHODES D'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

Les Parties aux présentes ont procédé aux évaluations de l'apport et de sa rémunération dans les conditions et suivant les méthodes d'évaluation exposées dans l'**Annexe 2** de la présente convention.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNEES, ES QUALITES, ARRETENT, AINSI QU'IL SUIT, LE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DES PRESENTES :

1. APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE VALTECH A LA SOCIETE VALTECH AXELBOSS

1.1 Apports

La société VALTECH, représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, transfère, sous les conditions ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après exprimées, notamment celles prévues à l'article 4, à la société VALTECH AXELBOSS, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Jean-Claude TURRI sous les mêmes conditions, la toute propriété des biens et droits ci-après désignés, constituant l'activité de « conseils en management » de la société VALTECH, exploitée exclusivement au sein de l'établissement sis 80, avenue Marceau – 75008 Paris au 2ième, 3ième et 5ième étage (ci-après désignée la "Branche d'Activité"), telle qu'elle existait au 31 décembre 2006 et telle qu'elle aura été modifiée, tant activement que passivement à la Date de Réalisation, étant précisé que les apports ci-après énumérés concernent exclusivement la Branche d'Activité.

Toutefois au regard de la Date d'Effet de l'opération, la Société Bénéficiaire sera réputée avoir réalisé elle-même, les opérations intervenues entre le 1er janvier 2007 et la Date de Réalisation.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécisions, omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la société VALTECH AXELBOSS des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés, se rattachant à la Branche d'Activité définie ci-dessus, Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare que l'apport partiel réalisé par la Société Apporteuse est composé des éléments décrits ci-dessous, qui seront modifiés tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif et qui résulteront de la continuation de l'activité afférente à la Branche d'Activité entre le 1ier janvier 2007 et la Date de Réalisation, étant précisé que l'apport est placé sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L 236-16 à L 236-21 du code de commerce, conformément à l'article L 236-22 du code de commerce.

1.2 Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'apport partiel d'actif comprend l'ensemble des éléments afférents à la Branche d'Activité apportée, à savoir, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans la Situation des Actifs et Passifs Apportés établie par la société VALTECH à la date du 31 décembre 2006 et qui se trouveront modifiés, tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif.

La société VALTECH AXELBOSS reprendra tous les éléments d'actif et de passif relatifs à la Branche d'Activité dans leur état à la Date de Réalisation, même si ces éléments ne sont pas désignés dans la nomenclature ci-après, cette nomenclature étant établie sur la base des comptes de la société VALTECH au 31 décembre 2006 et ayant un caractère purement énonciatif et non limitatif.

1.2.1 Immobilisations incorporelles

a) Les concessions, brevets et licences attachés à l'exploitation de la Branche d'Activité transférée ainsi que des logiciels, apportés pour :

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Concessions, brevets et licences	57 755 €	49 858 €	7 897 €

tels que listés en **Annexe 3,**

b) Le fonds de commerce relatif à l'activité « conseils en management » comprenant la clientèle, les archives techniques commerciales, les pièces de comptabilité afférentes à la Branche d'Activité apportée, le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords, licences et engagements conclus par la société et afférentes à la Branche d'activité apportée, les noms de domaine « axelboss.com », « axelboss.fr », « axb-search.com » et les autres éléments incorporels, la liste des baux immobiliers et la liste des engagements hors bilan concernant exclusivement la Branche d'Activité figurant respectivement en **Annexe 4 et Annexe 5,**

apporté pour

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Fonds de commerce	7 091 453 €	2 902 871 €	4 188 582 €

1.2.2 Immobilisations corporelles

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Autres immobilisations corporelles	627 753 €	278 583 €	349 171 €

La liste des autres immobilisations corporelles apportées figure en **Annexe 6.**

JCT

1.2.3 Immobilisations financières

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Autres immobilisations financières	75 643 €	0 €	75 643 €

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE APPORTE

	Valeur nette comptable
VALEUR TOTALE DE L'ACTIF IMMOBILISE APPORTE	4 621 292 €

1.2.4 Actif circulant

Descriptif des actifs	Valeur brute comptable	Provisions	Valeur nette comptable
Créances clients et comptes rattachés	3 221 078 €	0 €	3 221 078 €
Autres créances	134 497 €	0 €	134 497 €
Avances en compte courant	450 010 €	0 €	450 010 €
Valeurs mobilières de placement	29 324 €	0 €	29 324 €
Disponibilités	1 359 190 €	0 €	1 359 190 €
TOTAL	**5 194 098 €**	**0 €**	**5 194 098 €**

1.2.5 Comptes de régularisation d'actif

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Charges constatées d'avance	188 977 €	0 €	188 977 €

1.2.6 Ecart de conversion actif

Descriptif de l'actif	Valeur brute comptable	Amortissements / Provisions	Valeur nette comptable
Ecart de conversion actif	195 €	0 €	195 €

1.2.7 MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE PAR LA SOCIETE VALTECH A LA SOCIETE VALTECH AXELBOSS EVALUE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2006

Valeur nette comptable
10 004 562 €

1.3 Prise en charge des éléments de passif

Sous réserve des dispositions de l'article 1.1 ci-dessus, la Société Bénéficiaire prendra à sa charge à compter de la la Date de Réalisation et acquittera à compter de cette date aux lieu et place de la Société Apporteuse le passif lié à la Branche d'Activité limitativement énuméré ci-dessous tel qu'il existe au 31 décembre 2006 et tel qu'il sera apparu après cette date ou se trouvera modifié lors de la réalisation de l'apport.

Descriptif des passifs	Valeur nette comptable
Provisions pour risques	40 159 €
Concours bancaires courants	1 100 000 €
Dettes fournisseurs	758 565 €
Dettes fiscales et sociales	1 817 623 €
Produits constatés d'avance	65 215 €
TOTAL	**3 781 562 €**

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE VALTECH PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE VALTECH AXELBOSS A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2006 :

Valeur nette comptable
3 781 562 €

2. REMUNERATION DE L'APPORT

2.1 ACTIF NET APPORTE

Montant total des éléments d'actif transmis évalué au 31 décembre 2006	**10 004 562 €**
Montant total du passif pris en charge évalué au 31 décembre 2006	**3 781 562 €**
Actif net apporté au 31 décembre 2006	**6 223 000 €**

2.2 VALEUR DE L'ACTION DE LA SOCIETE VALTECH AXELBOSS

Sur la base des évaluations contradictoires établies par les Parties et rappelées ci-après à l'**Annexe 2**, la valeur réelle des actions de la société VALTECH AXELBOSS ressort à 10 €.

2.3 REMUNERATION DE L'APPORT

Les apports nets qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la société VALTECH de 622 300 actions nouvelles de 10 € de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la société VALTECH AXELBOSS à titre d'augmentation de capital de cette société. La rémunération des apports a été calculée, comme indiqué à l'annexe 2, sur la base de la valeur d'apport.

En tant que de besoin, les Parties revendiquent le bénéfice de la doctrine administrative (Inst. 4I-2-00 du 18 août 2000, n° 83, et 4 I-1-05 du 30 décembre 2005, n° 15) aux termes de laquelle il est précisé que la parité d'échange peut être calculée sur la base de la valeur de l'actif net comptable apporté dès lors que :

- les titres reçus par la société apporteuse en contrepartie de l'apport représentent au moins 99 % du capital social de la société émettrice ;

- la participation détenue par la société apporteuse dans la société bénéficiaire des apports représentent au moins 99,99 % du capital social de cette dernière société après réalisation de l'apport ;

- tous les titres de la société bénéficiaire des apports présentent les mêmes caractéristiques.

Aussi, la société VALTECH AXELBOSS augmentera ainsi son capital de 6 223 000 €.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires dès leur création.

Les actions à créer par la société VALTECH AXELBOSS au titre de l'augmentation de capital précitée seront inscrites en compte et négociables dès la réalisation définitive du présent projet d'apport.

2.4 PRIME D'APPORT

La valeur nette des biens apportés, soit 6 223 000 €, étant égale à la valeur nominale des actions d'apport soit 6 223 000 €, il n'y aura pas de création d'une prime d'apport.

Il sera demandé, en tant que de besoin, aux actionnaires de l'une et à l'associé de l'autre société, d'approuver les conditions ci-dessus relatives à la détermination de la prime d'apport.

3. PROPRIETE ET ENTREE EN JOUISSANCE

3.1 La société VALTECH AXELBOSS sera propriétaire des éléments « Actif » et « Passif » à compter de la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif, objet du présent acte par suite de l'accomplissement des conditions suspensives définies ci-après.

3.2 Jusqu'audit jour, la société VALTECH continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux relatifs à la Branche d'Activité. Elle s'interdit, sans l'accord préalable de la société VALTECH AXELBOSS, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés, et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque les concernant, sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de consentir aucune sûreté sur les biens apportés.

JG

A ce titre, Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare qu'entre le 31 décembre 2006 et ce jour, il n'a été effectué aucune opération affectant les biens et droits apportés, à l'exception de celles relevant de la gestion courante.

4. CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Le présent apport est consenti et accepté sous réserve pour les Parties d'exécuter les charges suivantes :

4.1 En ce qui concerne la Société Bénéficiaire

4.1.1 Elle prendra les biens dans l'état où ils se trouveront au jour fixé pour l'entrée en jouissance (confère la Date d'Effet), sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Apporteuse pour quelque cause que ce soit, et notamment, pour changement dans la composition de ces biens, insolvabilité des débiteurs, usure ou mauvais état du matériel, erreur dans la désignation ou la contenance, quelle que soit la différence.

Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs pris en charge et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la société VALTECH AXELBOSS sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera de toute réduction desdits passifs, sans recours ou revendication possible de part et d'autre.

4.1.2 Elle souffrira les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, sauf à s'en défendre et à profiter des servitudes actives s'il en existe.

4.1.3 Elle acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les impôts, contributions, taxes, loyers ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, auxquels les biens apportés peuvent et pourront être assujettis.

4.1.4 Elle supportera et acquittera, à compter du même jour, les primes et cotisations d'assurance, ainsi que toutes charges quelconques grevant ou pouvant grever les biens apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à leur exploitation.

4.1.5 Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

4.1.6 La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions conclus avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers, le personnel et généralement les tiers, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse antérieurement à la Date de Réalisation de l'apport au titre de l'activité, objet du présent apport. Elle s'assurera en outre, qu'à la Date de Réalisation, elle bénéficiera pour elle-même d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

4.1.7 Elle sera substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations attachés à la Branche d'Activité et relatifs aux actifs et passifs transférés à la société VALTECH AXELBOSS.

4.1.8 Elle exécutera, à compter du même jour, sans recours contre la Société Apporteuse, tous traités, marchés, conventions et engagements, notamment ceux mentionnés en **Annexe 4** et

Annexe 5 relatifs aux biens et droits apportés, à leur exploitation, et tous abonnements quelconques qui ont pu être contractés par la société VALTECH.

La réalisation définitive du présent apport entraînera l'extinction de plein droit de la convention de mise à disposition de locaux portant sur les locaux situés 80, avenue Marceau – 75008 Paris, consentie par la société VALTECH au profit de la société VALTECH AXELBOSS lors de sa constitution.

4.1.9 Elle se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

4.1.10 Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances apportées.

4.1.11 Elle sera intégralement subrogée dans les droits de la Société Apporteuse pour poursuivre le recouvrement de toute créance, y compris douteuse, transmise dans le cadre du présent apport partiel d'actif, intenter et suivre toutes actions judiciaires, donner tout acquiescement à toutes décisions, recevoir, payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions, dans la mesure où ces litiges concerneront l'activité ou les biens apportés. La liste des litiges en cours à la date de ce jour figure en **Annexe 7**.

4.1.12 Elle sera débitrice des dettes de la Société Apporteuse qu'elle prend en charge dans les conditions prévues au paragraphe 1 des présentes sans solidarité avec elle et sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers.

4.1.13 Les créanciers des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport pourront faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

Il est précisé en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres..

4.1.14 L'ensemble des salariés, mentionnés à l'**Annexe 8** et affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité, y compris les salariés protégés sous réserve de l'accord de l'Inspection du Travail, seront transférés à la société VALTECH AXELBOSS conformément à l'article L 122-12 alinéa 2 du code du travail.

Ainsi, la société VALTECH AXELBOSS sera, par le seul fait de la réalisation de l'apport, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail des salariés transférés.

4.1.15 VALTECH conservera toutefois tous les droits sur la marque VALTECH et sur les noms de domaine déposés par elle utilisant le nom « Valtech ». Il sera concédé, concomitamment au présent apport, par la société VALTECH à la société VALTECH AXELBOSS une licence d'utilisation de la marque « Valtech ».

4.2 En ce qui concerne la Société Apporteuse

4.2.1 La société VALTECH s'interdit jusqu'à la Date de Réalisation de l'apport - si ce n'est avec

l'agrément écrit de la société VALTECH AXELBOSS - de disposer des biens transmis ou de signer tout accord, traité ou engagement quelconque afférent à la Branche d'Activité et sortant du cadre de la gestion courante de cette Branche d'Activité, en particulier de contracter quelque emprunt sous quelque forme que ce soit.

4.2.2 La société VALTECH déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et de toutes actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés, spécialement sur les éléments du fonds de commerce. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit sur les biens apportés, en tous greffes ou autres bureaux, toute dispense et décharge étant données à cet effet.

4.2.3 Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage, au cas où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, à solliciter préalablement à la réalisation de l'apport les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage en outre, s'il y a lieu, à effectuer préalablement à la réalisation de l'apport toutes notifications.

Si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit, à l'occasion de l'apport, celui-ci ne serait pas remis en cause et la Société Bénéficiaire aurait droit au prix, quelle que soit la différence en plus ou en moins entre ce prix et l'évaluation donnée au bien non-agréé ou ainsi préempté dans l'opération d'apport.

4.2.4 Le représentant de la Société Apporteuse, ès qualités, oblige celle-ci à fournir à la société VALTECH AXELBOSS tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la Société Bénéficiaire de l'apport, à faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs du présent apport et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

4.2.5 La société VALTECH s'oblige à remettre et à livrer à la société VALTECH AXELBOSS, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous livres et documents de toute nature s'y rapportant.

5. DECLARATIONS GENERALES

5.1 Déclarations générales

Monsieur Jean-Yves HARDY agissant ès qualités, déclare :

- que la société VALTECH n'a jamais été et n'est pas actuellement en état de redressement ou liquidation judiciaire ;

- que la société VALTECH n'est pas en règlement amiable, n'est pas en état de cessation des paiements et ne fait l'objet d'aucune procédure d'alerte ;

- que la société VALTECH n'a contracté aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque ;

- que la société VALTECH est propriétaire de la Branche d'Activité apportée ;

- que les divers éléments corporels ou incorporels compris dans les apports sont libres de toute inscription de privilège de vendeur, nantissement, warrant, gage ou sûreté quelconque.

- que, généralement, tous les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la Société Apporteuse, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

5.2 Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire

Monsieur Jean-Yves HARDY, ès qualités, déclare que la Société Apporteuse renonce expressément aux privilèges du vendeur de meubles, ainsi qu'à l'action résolutoire pouvant lui appartenir contre la société VALTECH AXELBOSS en raison de l'inexécution par celle-ci des charges et conditions à elle imposées au titre du présent projet d'apport partiel d'actif.

6. TERME ET CONDITIONS SUSPENSIVES

Comme indiqué au § D.3. ci-avant, l'apport partiel d'actif, objet du présent projet, et l'augmentation de capital de la société VALTECH AXELBOSS qui en résulte, deviendront définitifs à la Date de Réalisation si, toutefois à cette date, les conditions suspensives ci-après sont levées :

- approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALTECH de la présente opération d'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité, qui sera consenti à la société VALTECH AXELBOSS ;

- approbation, par VALTECH, en tant qu'associé unique de la société VALTECH AXELBOSS, de la présente opération d'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité, consenti par la société VALTECH et de la décision d'augmenter le capital social de la société dans les conditions stipulées.

Si les conditions visées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici le 30 juin 2007, les parties se concerteront pour, le cas échéant, proroger le présent accord.

7. REGIME FISCAL

7.1 Déclarations générales

7.1.1 Date de Réalisation

Les parties rappellent, en tant que de besoin, et conformément à l'article D du paragraphe de l'Exposé Préliminaire intitulé "Comptes Servant de base à l'apport partiel d'actif", que le présent apport sera définitivement réalisé à la Date de Réalisation, telle que définie à l'article D.3 comme étant le jour de la décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire appelée à approuver le traité d'apport (la Date de Réalisation).

Usant de la faculté qui leur est offerte par l'article L.236-4 du code de commerce, les Parties ont toutefois fixé rétroactivement au 1er janvier 2007, la date de jouissance de l'apport (la Date d'Effet).

7.1.2 Engagements déclaratifs généraux

Les représentants des sociétés VALTECH et VALTECH AXELBOSS obligent celles-ci à se

JCH

conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

7.2 Dispositions spécifiques

7.2.1 Impôt sur les sociétés

Monsieur Jean-Yves HARDY et Monsieur Jean-Claude TURRI, ès qualités, déclarent, chacun pour leur part, que les sociétés VALTECH et VALTECH AXELBOSS entendent soumettre le présent apport au régime spécial prévu aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts.

Pour l'application de ces dispositions, les représentants des sociétés VALTECH SA et VALTECH AXELBOSS déclarent que :

- les éléments apportés dans le cadre des présentes constituent une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts ;

- les sociétés VALTECH SA et VALTECH AXELBOSS sont des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, Monsieur Jean-Claude TURRI, ès qualités, engage expressément la société VALTECH AXELBOSS à respecter les prescriptions légales et, notamment :

- en ce qui concerne les éléments de l'actif immobilisé au sens de l'article 210 A du Code Général des Impôts, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société VALTECH SA (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les écritures de la société VALTECH SA ;

- à inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont apportés, autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société VALTECH SA à la date de réalisation du présent apport ;

- à reprendre à son passif les provisions concernant la branche d'activité apportée par la société VALTECH SA dont l'imposition a été différée chez cette dernière, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport, y compris, en tant que de besoin, les provisions réglementées ;

- à se substituer à la société VALTECH SA pour la réintégration des résultats, afférents à la branche d'activité apportée, dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de la société VALTECH SA ;

- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par le Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables par la société VALTECH SA, dans le cadre du présent apport ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors du présent apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société VALTECH SA, Société Apporteuse, à la date de réalisation du présent apport ;

Par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HARDY, es qualités, déclare expressément que la société VALTECH SA s'engage :

- à conserver pendant trois ans au moins les titres de la société VALTECH AXELBOSS reçus en contrepartie de l'apport ;

- à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens transmis avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

Par ailleurs, les Parties s'engagent à accomplir, au titre du présent apport, les obligations déclaratives prévues par les dispositions de l'article 54 septiès I et II du Code Général des Impôts (tenue d'un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition et d'un registre des plus-values en report sur éléments non amortissables).

- Pour sa part, la société VALTECH AXELBOSS comprendra dans son résultat fiscal de l'exercice clos le 31 décembre 2007 le résultat de l'activité apportée pour la période du 1er janvier 2007 jusqu'au de la date de réalisation de l'apport.

7.2.2 Taxe sur la valeur ajoutée - Biens mobiliers d'investissement

L'apport partiel d'actif emportant transmission d'une universalité totale de biens entre des assujettis redevables de la TVA, les soussignés, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent qu'ils entendent se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative 3 A-6-90 du 22 février 1990 qui exonère de TVA la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission, notamment sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens.

En conséquence, Monsieur Jean-Claude TURRI, ès qualités, engage la société VALTECH AXELBOSS :

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport, conformément aux dispositions de l'article 261 3.1° a. du code général des impôts ;

- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207-bis, 210, 214, 215, 221 et 225 de l'Annexe II du code général des impôts, qui auraient été exigibles si la société VALTECH avait continué à utiliser les biens apportés.

Ce double engagement fera l'objet d'une déclaration établie en double exemplaire et déposée auprès du service des impôts dont relève la société VALTECH AXELBOSS.

7.2.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du code général des impôts et 301-E de l'annexe II audit code, dès lors que (i) les sociétés concernées sont des sociétés de capitaux soumises à l'impôt sur les sociétés, (ii) le présent apport porte sur une branche complète et autonome d'activité et (iii) cet apport est rémunéré par l'attribution de droits représentatifs du capital de la société VALTECH AXELBOSS, et (iv) l'apport n'entraîne pas la dissolution de VALTECH.

A ce titre, le présent apport partiel d'actif sera enregistré moyennant le paiement du droit fixe de 500 €.

En tout état de cause, et conformément à la doctrine administrative référencé D.Adm. 7 H 24, n° 1 et

JCT

s. du 1er septembre 1999 les Parties déclarent que les éléments de passif transmis par VALTECH s'imputeront intégralement sur les éléments d'actif circulant apportés soit sur :

-	les comptes clients à concurrence de	3 221 078 €,
-	les autres créances à concurrence de	134 497 €,
-	les disponibilités à concurrence de	425 987 €.

7.2.4 Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au code général des impôts, et dans la mesure où le montant de cette contribution n'aurait pas été payé ou investi, la société VALTECH AXELBOSS s'engage à reprendre la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituées par la loi du 28 juin 1963 et incombant à la société VALTECH au titre de la branche complète d'activité faisant l'objet du présent apport, à raison des salaires payés par elle depuis le 1er janvier 2007. La société VALTECH AXELBOSS s'engage à reprendre dans son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société VALTECH et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La société VALTECH AXELBOSS demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la Société Apporteuse antérieurement à la réalisation définitive du présent apport.

En outre, la société VALTECH AXELBOSS informera de cet engagement le centre des impôts de la Société Apporteuse.

7.2.5 Taxes diverses

Plus généralement, la société VALTECH AXELBOSS sera substituée de plein droit dans toutes autres charges et obligations pouvant incomber, et toutes prérogatives fiscales pouvant bénéficier, à la société VALTECH relativement à la branche d'activité apportée, au titre des taxes et impôts non mentionnés aux paragraphes 7.2.1 à 7.2.4 des présentes.

7.3 Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs

La société VALTECH AXELBOSS reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent traité d'apport qui ont pu être antérieurement souscrits par la société VALTECH SA à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

7.4 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour la branche considérée

Conformément à l'instruction 4 N-1-96 en date du 29 avril 1996, le transfert d'activité induit par le présent apport n'entraînera pas de déblocage anticipé des droits des salariés transférés résultant de l'accord de participation en vigueur dans la société VALTECH, tels que déterminés dans le Plan d'Epargne Entreprise signé par la société VALTECH le 19 février 1999.

La société VALTECH AXELBOSS s'engage à cet effet à se substituer à la société VALTECH pour l'application de l'ordonnance n°86-1134 du 21 octobre 1986 relative à la gestion des droits à participation des salariés aux résultats de l'entreprise acquis à la date du transfert.

En conséquence, la société VALTECH AXELBOSS déclare qu'elle sera, le cas échéant, purement et

JCT

simplement subrogée à la société VALTECH s'agissant des obligations de cette dernière vis-à-vis des salariés transférés dans le cadre de la présente opération : elle inscrira en tant que de besoin à son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés qui lui sont transférés du fait de l'apport partiel d'actif et assurera la gestion des fonds bloqués des salariés concernés, selon les stipulations des accords antérieurement conclus par la société VALTECH avec lesdits salariés, et ce, jusqu'au terme du délai de blocage des sommes, conformément à l'instruction en date du 29 avril 1996, 4 N-1-96, n°66, de la Direction Générale des Impôts.

La société VALTECH AXELBOSS demande, en conséquence, à bénéficier du maintien des dispositions fiscales prévues aux articles 237 bis A-I et II du code général des impôts.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Formalités

Tous pouvoirs sont conférés aux représentants légaux des sociétés VALTECH et VALTECH AXELBOSS, avec faculté de substitution, à l'effet de compléter, rectifier s'il y a lieu, la nomenclature de tous les éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, et signer tous actes permettant l'accomplissement des formalités d'opposabilité aux tiers.

Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié conformément à la loi, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré à la date de réunion de l'assemblée générale de VALTECH et de la décision de l'associé unique de VALTECH AXELBOSS appelées à statuer sur ce projet.

8.2 Frais et droits

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société VALTECH ainsi que l'y oblige Monsieur Jean-Yves HARDY.

8.3 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

8.4 Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

JCP

8.5 Annexes

Le préambule et chacune des annexes ci-jointes, font partie du présent projet d'apport partiel d'actif.

Fait à Paris,
Le 3 mai 2007
En 8 exemplaires originaux

VALTECH
Monsieur Jean-Yves HARDY

VALTECH AXELBOSS
Monsieur Jean-Claude TURRI

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 **ETAT DES ACTIFS ET PASSIFS ATTACHES A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE PAR LA SOCIETE VALTECH, ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006**

Annexe 2 **METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION**

Annexe 3 **LISTE DES CONCESSIONS, BREVETS ET LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES TRANSFERES**

Annexe 4 **LISTE EXHAUSTIVE DES BAUX IMMOBILIERS TRANSFERES**

Annexe 5 **LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (INCLUANT LES CONTRATS DE LOCATION ET LES CRÉDIT BAUX MOBILIERS)**

Annexe 6 **LISTES DES AUTRES IMMOBILISATIONS**

Annexe 7 **LISTE DES LITIGES**

Annexe 8 **LISTE DES SALARIES TRANSFERES**

Annexe 9 **ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE VALTECH**

Annexe 1

ETAT DES ACTIFS ET PASSIFS ATTACHES A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE PAR LA SOCIETE VALTECH ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIVITES DE CONSEILS EN MANAGEMENT		
ACTIFS APPORTES (31.12.06)		
IMMO. INCORPORELLES	SOUS TOTAL	**4 196 478**
Frais d'établissement		-
Amort. Frais d'étab.		-
Frais de recherche et développement		-
Concessions, brevets, droits similaires		57 755
Amort. Concessions, brevets		- 49 858
Fonds commercial		4 188 582
Amort. Fonds de commerce		-
Autres immobilisations incorporelles		-
Avances,acomptes immob. incorpor.		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	SOUS TOTAL	**349 171**
Terrains		-
Amort. Terrains		-
Constructions		-
Amort. Construction		-
Installations techniq., matériel, outillage		-
Amort. Inst. Techn.		-
Autres immobilisations corporelles		627 753
Amort. Immo. Corporelles		- 278 583
Immobilisations en cours		-
Avances et acomptes		-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	SOUS TOTAL	**75 643**
Titres de participations		-
Actifs nets en cours de cession		-
Participations par mise en équivalence		-
Créances rattachées à participations		-
Autres titres immobilisés		-
Prêts		-
Autres immobilisations financières		75 643
Dépréciation autres immo. Financières		-
	TOTAL	**7 524 163**
STOCKS ET EN-COURS	SOUS TOTAL	-
Matières premières, approvisionnemts		-
En-cours de production de biens		-
En-cours de production de services		-
Produits intermédiaires et finis		-
Marchandises		-
Dépreciation stocks marchandises		-
Avances,acomptes versés/commandes		-
CREANCES	SOUS TOTAL	**3 805 585**
Créances clients et comptes rattachés		3 221 078
Dépréciation créances clients		
Comptes courants Groupe		-
Autres créances		134 497
Avances en Comptes courant VMC - VTC		450 010
TRESORERIE	SOUS TOTAL	**1 388 514**
Valeurs mobilières de placement		29 324
Actions propres		-
Disponibilités		1 359 190
COMPTES DE REGULARISATION	SOUS TOTAL	**188 977**
Charges constatées d'avance		188 977
	TOTAL	**5 383 076**
Charges à répartir/plsrs exercices		-
Primes rembourst des obligations		-
Ecarts de conversion actif		195
Ecarts arrondi actif		-
TOTAL ACTIFS APPORTES		**10 004 562**

PASSIFS APPORTES (31.12.06)	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour acquisitions de titres	
Provisions pour risques	40 159
Provisions pour charges	
Provisions pour passif d'impôt différé	
TOTAL	**40 159**
DETTES	
Comptes de liaison	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étbs de crédit	
Concours bancaires courants	1 100 000
Emprunts en crédit bail	
Comptes courants Groupe	
Emprunts autres	
Compte courant VMC - VTC	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	758 565
Dettes fiscales et sociales	1 817 623
Dettes sur immo. et comptes rattachés	
Autres dettes	
COMPTES DE REGULARISATION	
Produits constatés d'avance	65 215
TOTAL	**3 741 403**
Ecarts de conversion passif	
Ecart arrondi passif **TOTAL**	
TOTAL PASSIFS APPORTES	**3 781 562**

Annexe 2

METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

1. METHODES DE COMPTABILISATION ET VALEUR D'APPORT DES ELEMENTS TRANSMIS

Les éléments d'actif et de passif transmis par la Société Apporteuse seront apportés à la Société Bénéficiaire à leur valeur nette comptable à la Date d'Effet.

2. REMUNERATION DE L'APPORT

2.1 Détermination de la valeur des actions de la société VALTECH AXELBOSS

La valeur des actions de la société VALTECH AXELBOSS s'établit à 37.000 €, correspondant au montant du capital, à la date de sa constitution, soit le 18 octobre 2006, soit 10 € par action existante.

2.2 Valorisation de la Branche d'Activité apportée

La rémunération de l'apport de la Branche d'Activité a été calculée en retenant la valeur nette comptable de l'apport à la Date d'effet..

Conformément à cette approche, la valeur retenue par les Parties pour la Branche d'activité ressort à 6 223 000 €.

2.3 Rémunération de l'apport

Compte tenu de la valeur des actions de la société VALTECH AXELBOSS, l'apport de la société VALTECH sera rémunéré par l'attribution de 622 300 actions de 10 € de valeur nominale chacune, à créer par la société VALTECH AXELBOSS.

La société VALTECH AXELBOSS augmentera ainsi son capital d'un montant de 6 223 000 €.

3. MONTANT PREVU POUR LA PRIME D'APPORT

L'opération ne génèrera pas de création d'une prime d'apport, la valeur nette des biens apportés, soit 6 223 000 €, étant égale à la valeur nominale des actions rémunérant l'apport, soit 6 223 000 €.

Annexe 3

LISTE DES CONCESSIONS, BREVETS ET LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES TRANSFERES

AXELBOSS - Immobilisations au 31 décembre 2006

						Brut au 31/12/06	VNC au 31/12/06
Compte 2050008 : Logiciels							
Logiciel Exceed single pack Marceau	100,00 %	23/11/98	Linéaire	1 an		526,25	0,00
Adde Gistada Decisionnel log Marcea	100,00 %	29/12/99	Linéaire	1 an		2 600,02	0,00
Le Sphinx/Eureka 2000 Marceau	100,00 %	10/07/00	Linéaire	1 an		541,96	0,00
Kit Powervault 120T Marceau	100,00 %	22/01/01	Linéaire	1 an		316,48	0,00
Logiciel Quick Search Yellow Marcea	100,00 %	19/03/01	Linéaire	1 an		4 898,19	0,00
Omnipage pro V10 firstream Marceau	100,00 %	29/06/01	Linéaire	1 an		533,57	0,00
Exalogue Logiciel Viremt Bcair Marc	100,00 %	26/07/01	Linéaire	1 an		484,00	0,00
Démo licence for SAP SEM Marceau	33,3333 %	01/09/01	Linéaire	3 ans		1 500,00	0,00
Worldbase Internet Logiciel Marceau	100,00 %	01/10/01	Linéaire	1 an		774,00	0,00
Licence Norton antivirus Marceau	33,3333 %	01/02/02	Linéaire	3 ans		8 340,90	0,00
Alinea forfait 6 mois Marceau	33,3333 %	01/04/02	Linéaire	3 ans		1 750,00	0,00
1CD Kompass Marceau	33,3333 %	10/06/02	Linéaire	3 ans		1 375,00	0,00
1 Media Pack Finance Marceau	33,3333 %	15/07/02	Linéaire	3 ans		80,80	0,00
5 Licences O-L105-UNP finance Marce	33,3333 %	16/07/02	Linéaire	3 ans		1 590,90	0,00
Demo Licences for SAP Marceau	33,3333 %	01/10/02	Linéaire	3 ans		2 000,00	0,00
Alinea Marceau	33,3333 %	01/10/02	Linéaire	3 ans		1 750,00	0,00
Demo Licence for SAP Marceau	33,3333 %	02/10/02	Linéaire	3 ans		2 000,00	0,00
Logicel Vacarie Marceau	33,3333 %	26/03/03	Linéaire	3 ans		1 750,00	0,00
Logiciels Sage MARCEAU	33,3333 %	01/10/03	Linéaire	3 ans		4 963,00	0,00
Logiciel Cartographie MARCEAU	33,3333 %	01/10/03	Linéaire	3 ans		4 515,00	0,00
WATCHGUARD FIREBOX - MARCEAU	33,3333 %	01/07/04	Linéaire	3 ans		4 249,60	708,27
35 Symantec clts secur.2.0 Marceau	33,3333 %	01/11/04	Linéaire	3 ans		2 800,00	777,78
Licence SYGES	33,3333 %	01/12/05	Linéaire	3 ans		3 500,00	2 236,11
CLARSYS - Licences Backup x65	33,3333 %	30/06/06	Linéaire	3 ans		3 185,00	2 654,17
P.PAPON Logiciel Forecast PRO	33,3333 %	17/07/06	Linéaire	3 ans		1 295,00	1 097,15
CLARSYS Office Mac 2005	33,3333 %	30/11/06	Linéaire	3 ans		435,00	422,92
						57 754,67	7 896,38

TCP

Annexe 4

LISTE EXHAUSTIVE DES BAUX IMMOBILIERS TRANSFERES

NOM DU BAILLEUR	DATE	ADRESSE
Mme Roque	19/04/1999	80, avenue Marceau – 75008 Paris 2ième étage
VALEUR PIERRE 3	27/02/2006	80, avenue Marceau – 75008 Paris 3ième étage et un local d'archives de 14m² au 4ième sous-sol et 3 places de parking
VALEUR PIERRE UNION	27/02/2006	80, avenue Marceau – 75008 Paris 5ième étage, une terrasse privative et 3 places de parking

Annexe 5

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(INCLUANT LES CONTRATS DE LOCATION ET LES CRÉDIT BAUX MOBILIERS)

A/ ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de retraite

Prise en charge, dans le cadre de l'opération d'apport, par la société VALTECH AXELBOSS des engagements de retraite concernant les salariés listés en annexe 8, pour un montant de 75 636 € au 31 décembre 2006.

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'activité "conseils en management" garantit la ligne de crédit dont elle dispose auprès de FORTIS BANQUE par la présentation de créances clients à hauteur de 120% de la ligne de crédit accordée.

B/ CONTRATS DE LEASING

Fournisseur : Sagem Equipement
N° de contrat : 6479794A
Objet : fax + vidéoprojecteur
Début de la location : 01/04/2005
Durée : 5 ans
Montant trimestriel : 1278 €HT
Option d'achat : oui

Fournisseur : Xerox
N° de contrat : 6141731V
Objet : 2 photocopieuses
Début de la location : 30/06/2004
Durée : 3 ans
Montant trimestriel : 2901€HT +894 €HT
Option d'achat : oui

Fournisseur : GE Capital
N° de contrat : 836472901
Objet : Fax + vidéoprojecteur
Début de la location : 01/10/2005
Durée : 5 ans
Montant trimestriel : 192 €HT
Option d'achat : oui

C/ CONTRATS DE LOCATION

Fournisseur : EUROPE COMPUTER SYSTEMES SA
N° de contrat 20034077.1 et 2
Objet : divers matériels informatiques
Début de la location : 01/03/2004
Durée : 36 mois
Montant mensuel : 3.122 €HT + 1400 €HT = 4522 €HT

JCG

(contrats de locations suite)

Fournisseur : ALCYON
Leaser : BNP Lease
Objet : Photocopieur IR 1600
Début de la location : 06/07/2005
Durée : 13 trimestres
Montant trimestriel : 300 €HT.

Fournisseur : Nextira One via BNP Paribas
N° de contrat : /
Objet : Autocommutateur Alcatel + postes téléphoniques
Début de la location : 27/07/2006
Durée : 5 ans
Montant trimestriel : 3100 €HT

Annexe 6

LISTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS TRANSFEREES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AXELBOSS - Immobilisations au 31 décembre 2006

			BRUT AU 31/12/2006 AXELBOSS	VNC AU 31/12/2006 AXELBOSS
Compte 2135000 : Installations générales				
A2CIRC2 - Prestation cablage informat. (amort sur durée restante bail)	Linéaire	8 ans	13 730,91	10 225,15
Compte 2181008 : AAI Axelboss				
Installation Téléphonique	Dégressif normal	5 ans	11 891,02	
Install carte telephonique AB	Dégressif normal	5 ans	1 506,20	
Espace Aménagement/travaux	Linéaire	5 ans	11 129,60	
Cablage Fibre sur 3 Etages	Dégressif minoré	5 ans	3 623,56	
Fourn Coffret Ext Nvx postes 6 AB	Dégressif minoré	5 ans	7 165,10	
Cablage Firstream 6eme Etage	Dégressif normal	5 ans	3 323,39	
Cablage Marceau	Linéaire	9 ans	1 143,37	594,63
Travaux réaménagement Marceau	Linéaire	9 ans	4 000,00	2 111,12
Pose console Eau local info MARCEAU	Linéaire	9 ans	6 308,67	4 322,60
Aménagement Avenue Marceau (Amort.à partir du 01/08/06) (fin bail 30/04/2015) (détail ci-dessous)			**294 696,02**	**281 856,02**
Compte 2183008 : Matériel bureau et informatique				
1 fnac imprimante HP Marceau	Dégressif normal	4 ans	757,19	
1 projecteur V98 KA Marceau	Dégressif normal	4 ans	747,08	
2 imprimantes HP Laser Marceau	Dégressif normal	4 ans	1 539,74	
1 vidéo projecteur Marceau	Dégressif normal	5 ans	4 268,57	
1 dell dimension xps Marceau	Dégressif normal	3 ans	1 963,54	
Hub pour réseau10/100 bits Marceau	Dégressif normal	4 ans	1 516,87	
Onduleur smart ups 700+powerchut Ma	Dégressif normal	4 ans	513,75	
Imprimante réseau HP 8000N Marceau	Dégressif normal	4 ans	2 817,26	
Hub 16 ports dlink 10/100 Marceau	Dégressif normal	4 ans	747,00	
SQL Serveur 7.0 Marceau	Dégressif normal	4 ans	1 957,38	
Hub 24 ports dlinkagarik Marceau	Dégressif normal	4 ans	1 302,65	
Dlink 2616 Hub 16 ports Agarik Marc	Dégressif normal	4 ans	750,05	
1 routeur netopia Marceau	Dégressif normal	4 ans	913,17	
1 netpilot dual ethernet+fire Marce	Dégressif normal	4 ans	2 742,56	
2 Dell DS KIT 5XX/2300 Marceau	Dégressif normal	3 ans	1 593,09	
2 Dell Serveur suppl sauvegarde Mar	Dégressif normal	3 ans	1 955,16	
1 serveur Virus Agarik Marceau	Dégressif normal	3 ans	3 047,46	
2 dell poweredge Marceau	Dégressif normal	3 ans	2 015,38	
Dell Kit Poweredge 2300 Marceau	Dégressif normal	3 ans	1 957,90	
Agarik hub 16 ports Marceau	Dégressif normal	3 ans	842,64	
Powervault pv120t dlt1 Marceau	Dégressif minoré	3 ans	4 915,26	
Vidéo Projo sony vplcs2 Marceau	Dégressif minoré	5 ans	2 400,31	
Serveur Messagerie Cobalt Ra Marcea	Dégressif minoré	4 ans	4 456,09	
Poweredge 140 PIII Marceau	Dégressif minoré	3 ans	4 890,56	

Switch 24 ports dlink Marceau	Dégressif minoré	3 ans	1 369,30		
1 latitude L400 CA Marceau	Linéaire	3 ans	2 479,28		
Switch 24 ports +mod cisco 100 Marc	Dégressif minoré	3 ans	9 129,56		
5 latitude L400,10 lect CDROM Marce	Linéaire	3 ans	12 937,59		
HP Laserjet 8150N SN/JPCML Marceau	Dégressif normal	4 ans	3 222,92		
Visio Pro 2002 Firstream Marceau	Dégressif normal	5 ans	654,92		
3 portables fin de CB Newcourt Marc	Linéaire	1 an	163,09		
Leasing Marceau Terminé	Linéaire	3 ans	89,15		
Leasing Marceau Terminé	Linéaire	3 ans	226,69		
Laesing Marceau Terminé	Linéaire	3 ans	63,54		
3 Latitudes C400 Marceau	Linéaire	3 ans	7 386,36		
2 Latitudes C810 Marceau	Linéaire	3 ans	5 077,56		
Leasing Marceau Terminé	Linéaire	3 ans	130,53		
1 DD Firewire Marceau	Linéaire	3 ans	660,00		
3 Latitudes C810 Marceau	Linéaire	3 ans	8 461,65		
4 Latitude C810 Marceau	Linéaire	3 ans	8 600,01		
1 HD 73 GO SCSI Marceau	Linéaire	3 ans	1 120,00		
1 Lampe optique Marceau	Linéaire	3 ans	571,00		
Rachat Laesing mat info Marceau	Linéaire	3 ans	1 742,00		
Rachat lesaing mat info Marceau	Linéaire	3 ans	1 701,00		
Rachat leasing mat info Marceau	Linéaire	3 ans	3 755,00		
Fin de leasing Marceau Newcour	Linéaire	3 ans	282,44		
1 Seche Main Marceau	Linéaire	3 ans	777,00	107,92	
Rachat leasing ordinateur Marceau	Linéaire	3 ans	3 121,36	433,53	
1PE750 - SCSI - MARCEAU	Linéaire	3 ans	2 025,00	337,50	
1 PV770N 2.4GHz MARCEAU	Linéaire	3 ans	9 498,64	1 583,11	
1 BAIE SERVEUR MARCEAU	Linéaire	3 ans	1 390,00	231,66	
Rachat Lesaing Marceau 0189157-016	Linéaire	3 ans	2 000,00	444,45	
Rachat Leasing Marceau 0189157-013	Linéaire	3 ans	3 589,00	797,56	
Rachat Leasing Marceau 0189157-021	Linéaire	3 ans	1 000,00	222,22	
Rachat Leasing Marceau 0189157-019	Linéaire	3 ans	2 156,44	479,21	
Achat 65 Disques durs - Firstream	Linéaire	3 ans	9 424,35	6 282,90	
Clarsys - HP Laser 1er étage	Linéaire	3 ans	3 691,30	2 665,94	
Clarsys - Latitude D810 x 10	Linéaire	3 ans	24 300,00	17 550,01	
GE Capital - Rachat leasing DELL	Linéaire	1 an	191,10	31,85	
Clarsys - 2 imprimantes comptabilité	Linéaire	3 ans	430,00	370,28	
DELL graveur	Linéaire	3 ans	108,00	99,00	
DELL 1 Optiflex GX520	Linéaire	3 ans	748,00	706,44	
CLARSYS Acer disque dure ext.80 Go	Linéaire	3 ans	2 520,00	2 450,00	
CLARSYS 2 disques durs	Linéaire	3 ans	643,00	643,00	
			188 047,44	35 436,58	
Compte 2184008 : Mobilier					
Petits meubles bureau Dura Marceau	Linéaire	5 ans	1 358,61		
Sokoa Fauteuils Marceau	Linéaire	5 ans	6 013,95		
AFCB Fournitures Mob Diverses AB Ma	Linéaire	5 ans	21 671,54		
1 Bibliothèque Borgeaud Marceau	Linéaire	5 ans	1 461,77		
1 Meuble Périodique Marceau	Linéaire	5 ans	482,55		
Mob de bureau DT 20 bureaux Marceau	Linéaire	5 ans	10 655,12		
Dbs 34 fauteuils+3 chauffeuses Marc	Linéaire	5 ans	4 997,89		
14 Armoires AB Marceau	Linéaire	5 ans	5 451,27		
12 sieges pliables AB Marceau	Linéaire	5 ans	658,82		
Cloisons Bureau Sodimab AB Marceau	Linéaire	5 ans	2 616,48		
3 tabourets+3 tables repas AB Marce	Linéaire	5 ans	1 384,39		
5 Fauteuils Harmony SF80 Vert AB Ma	Linéaire	5 ans	835,89		
Difpap Aprim AB Marceau	Linéaire	5 ans	2 103,80		
Difpap Armoire Noire rideaux bois M	Linéaire	5 ans	1 753,16		

JCT

6 Caissons EV JRT Serv AB Marceau	Linéaire	5 ans	795,78	
4 bureaux+ 2 armoires Marceau	Linéaire	5 ans	1 957,45	
Fab Armoire info menuiser AB Marcea	Linéaire	5 ans	914,69	
Armoire Forte Ral super protect AB	Dégressif normal	5 ans	830,85	
CRL Design - Mobilier 5è étage	Linéaire	5 ans	4 823,00	4 340,70
LIOGIER mobilier	Linéaire	5 ans	6 145,00	6 042,58
LIOGIER mobilier	Linéaire	5 ans	1 936,00	1 903,73
CRL Design - aménagts compl. 2é&3é	Linéaire	5 ans	2 340,00	2 337,40
			81 188,01	14 624,41
TOTAL			**627 753,29**	**349 170,51**

JCP

Aménagement Marceau (Amort.à partir 01/08/06) (fin bail 30/04/2015)	AXELBOSS 2+3+5è ét. BRUT	AXELBOSS 2+3+5è ét. VNC
ALESIA Peinture acompte ALESIA solde devis 06/8749 ALESIA travaux compl.	96 410,00	91 894,34
BATIS remonte luminaires	1 010,04	1 009,38
CLARSYS acompte cablage CLARSYS cablage CLARSYS cablage CLARSYS cablage	17 935,23	17 081,17
CRL Design - Honoraires architecte CRL Design - Honoraires architecte CRL Design - Honoraires architecte CRL Design - Honoraires architecte	29 214,00	27 822,86
EICP Aménagt bureaux	2 625,00	3 333,33
FORET plomberie/clim FORET plomberie/clim	4 544,00	4 327,62
LE CARLIER Devis 06/151	9 628,00	9 169,53
MD électricité MD électricité MD électricité MD électricité	82 067,00	78 159,05
MD faux plancher salle inform. MD plomberie MD travaux divers MD travaux compl.	- 7 958,75	- 7 616,88
Néostore - achat & pose stores	2 843,00	2 707,62
SCHIRAR acompte 20% SCHIRAR solde	11 761,00	11 200,95
SOCAB acompte 20% SOCAB Aménagt bureaux 1er+2e SOCAB Aménagt bureaux 1er+2e	28 700,00	27 533,29
	294 696,02	**281 856,02**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations financières au 31 décembre 2006

	au 31/12/2006
2752008 - Dépôt 2è étage	28 360,59
2754008 - Dépôt 3è étage	28 750,00
2755008 - Dépôt 5è étage	18 075,00
2753008 - dépôt mach.affranchir	457,35
	75.642,94

Annexe 7

LISTE DES LITIGES

LISTE DES LITIGES COMMERCIAUX

DEMANDEUR	DEFENDEUR	OBJET DU LITIGE	JURIDICTION SAISIE
Société Research & Business Partners Solutions	VALTECH AXELBOSS	Demande de réparation du préjudice subi du fait d'une concurrence déloyale et d'une violation d'un engagement de confidentialité	Tribunal de commerce de PARIS

LISTE DES LITIGES EN DROIT DU TRAVAIL

DEMANDEUR	DEFENDEUR	OBJET DU LITIGE	JURIDICTION SAISIE
Madame Eve PERRIN	VALTECH AXELBOSS	Indemnisation d'une clause de non concurrence	Conseil de Prud'hommes de PARIS
Monsieur Jacques BRANDCHAFT	VALTECH AXELBOSS	Nullité de transaction	Conseil de Prud'hommes de PARIS

Annexe 8

LISTE DES SALARIES TRANSFERES

Nom	Prénom	Fonction	Contrat	Statut	Entrée
AGBADO	Francis	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	15/11/2006
APPAVO EP POOLEECOOTEE	Sarasphadee	PERSONNEL D'ENTRETIEN	CDI	ETAM	16/04/1999
BEAULIEU	Sébastien	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	01/09/2002
BEGUE-LIENARD	Caroline	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	12/03/2007
BELE	Christophe	PARTNER	CDI	CADRE	09/05/2005
BELLIER	Florence	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	19/09/2005
BENTCHIKOU	Kamel	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	01/08/2005
BOUBBIL	Stéphane	MANAGER	CDI	CADRE	11/09/2006
BROCARD-TENEAU	Bénédicte	MANAGER	CDI	CADRE	16/11/1998
CALLONI	Jean-Olivier	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	15/03/2007
CHAMBA	Hugues	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	05/06/2006
CHASSARANT	Alexandra	ASSISTANTE	CDI	ETAM	18/04/2005
COLIN	Mathieu	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	01/06/2005
CROUZET	Olivier	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	05/06/2000
DAURCES	Pierre	MANAGER	CDI	CADRE	01/10/1998
DE BENAZE	Nathalie	RESPONSABLE ADMIN. & FINANCIER	CDI	CADRE	10/01/2005
DE MENORVAL	Edouard	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	02/01/2006
DE WAZIERS	Manuela	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	01/03/2007
DELAGE	François	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	04/09/2006
DELAHAYE	Fabien	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	04/09/2006
DELMOTTE	Christian	MANAGER	CDI	CADRE	20/02/2006
DESAUBLIEAUX	Arnaud	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	03/01/2007
DESMARTIN	Guillaume	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	12/02/2007
DOMAS	Arnaud	MANAGER	CDI	CADRE	05/06/2001
DOUXAMI	Cyril	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	10/04/2006
DROIN	Axel	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	24/01/2005
DUERMAEL	Agnès	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	10/01/2007
DUFOUR	Isabelle	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	02/04/2001
EGARD	Patricia	PARTNER	CDI	CADRE	01/09/2004
EHRSAM	Jacqueline	PARTNER	CDI	CADRE	01/05/1999
EL HAMRAOUI	Hind	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	12/05/2003
FERRO	Jean-Pierre	PARTNER	CDI	CADRE	01/09/2003
GAUSSORGUES	Hélène	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	01/03/2007
GELLE	Nicolas	DIRECTEUR DE POLE	CDI	CADRE	01/02/1998
GOTOR	Raoul	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	02/10/2006
GRINDA	Jean	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	01/09/2000
HARDOUIN	François	MANAGER	CDI	CADRE	23/10/2000
HEYER	Nathalie	MANAGER	CDI	CADRE	01/11/2005
HOORENS	Mathilde	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	02/11/2005
HUBERT	Xavier	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	01/11/2005
IMIZCOZ	Julie	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	03/01/2006
JURD DE GIRANDCOURT	Lorraine	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	13/02/2006
LANDRIEU	Olivier	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	01/03/2006
LEFEUVRE	Gwenaëlle	ASSISTANTE DE DIRECTION	CDI	ETAM	05/01/1998
LELOUP-TORREGO	Marine	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	09/05/2000
LEONARD	Damien	CONSULTANT	CDI	CADRE	28/11/2005
LHONNEUR	Yoann	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	01/10/2003

JCA

LORIE	Benjamin	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	26/06/2006
LUCAS	Christine	CONSULTANT SERNIOR 1	CDI	CADRE	01/03/2007
ORJAS	Eric	MANAGER	CDI	CADRE	04/01/2001
PAGNIEZ	Alain	CONSULTANT SENIOR 2	CDI	CADRE	02/11/2006
PARMENTIER	Alain	DIRECTEUR ADJOINT	CDI	CADRE	01/09/1999
PENICOT	Christian	SENIOR MANAGER EXPERT	CDI	CADRE	05/10/1998
PEREZ	Jean-Pierre	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	02/01/2007
PERREAU	Vincent	RESPONSABLE DE POLE	CDI	CADRE	29/08/2005
PIGEON	Vanessa	ASSISTANTE RH	CDI	CADRE	01/12/1998
PIGNON	Antoine	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	01/02/2006
PINEAU	Yvic	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	21/07/2006
POOLEECOOTEE	Pregassen	PERSONNEL D'ENTRETIEN	CDI	ETAM	02/05/2001
QUANTIN	Benoît	DIRECTEUR	CDI	CADRE	08/11/2006
ROMY	David	CONSULTANT SENIOR 1	CDI	CADRE	19/09/2005
ROUGET	Florian	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	16/11/2005
RYCHEN	ARNAUD	CONSULTANT JUNIOR	CDI	CADRE	05/12/2005
SALAÛN	Catherine	ASSISTANTE DE DIRECTION	CDI	ETAM	26/07/1999
SAPHORE	Gérard	PARTNER	CDI	CADRE	01/12/1998
SAVOYE	Romain	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	13/12/2006
SEMAILLE	Bertrand	DIRECTEUR DE POLE	CDI	CADRE	13/05/2002
SILVAN	Jean	CHARGE DE RECRUTEMENT	CDI	CADRE	25/03/1999
STUDER	Morand	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	18/10/1999
TCHAKOUNTE	Hervé	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	06/11/2006
THIRIOT	Nadji	MANAGER	CDI	CADRE	01/03/2007
THOQUET	François	SENIOR MANAGER	CDI	CADRE	01/09/1999
TURRI	Charles	MANAGER	CDI	CADRE	27/11/2000
TURRI	Jean-Claude	DIRECTEUR FRANCE	CDI	CADRE	01/08/2001
VOITURON	Bernard	PARTNER	CDI	CADRE	01/03/1999
VOROBIEFF	Stéphanie	STAGIAIRE	Convention stage	ETAM	04/09/2006

Annexe 9

ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE VALTECH

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél: 0140971717

389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Nos références : / 81422 /

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE

PHOTOCOPIE

Requérant: C.M.C. ADS
2 RUE DE LOGELBACH
SOCIETE D'AVOCATS
75017 PARIS

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : SA VALTECH (98001426)

Adresse demandée: 4 PL DES VOSGES IMM LAVOISIER QUARTIER GAMBETTA 92400 COURBEVOIE

Numéro d'identification: 389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Privilège(s) du Trésor fichier à jour au 27/02/2007

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière fichier à jour au 05/03/2007

06/06/2006 N° 050604124 *Créancier(s):* CIT FRANCE SAS
104, AVE ALBERT 1ER LE PATIO DE RUEIL 92500 RUEIL MALMAISON
Biens concernés : POWEREDGE 1855 ALTIRIS SERVER 4ZJC62J 18GC62J 38GC62J GBGC62J

14/04/2006 N° 050603209 *Créancier(s):* CIT FRANCE SAS
104, AVE ALBERT 1ER 92500 RUEIL MALMAISON
Biens concernés : CONTRAT 008/0006272/001 DELL EQUIPMENT 43BWB71, 9MOY42J

21/03/2005 N° 050501636 *Créancier(s):* S.A. FRANFINANCE
59, AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
Biens concernés : MATERIEL Q6100 N° 4415876/ CDP1100X N° P00893/MF3460 5109986
Date d'échéance : 30/04/2009

18/02/2004 N° 050400939 *Créancier(s):* GE Capital
52, AVE Des champs Pierreux 92736 NANTERRE Cedex
Biens concernés : MATERIEL : 1 TELECOPIEUR SAGEM MFL 3430 SMS FRANCE No Serie 5036747 1 QUADRIGE SAGEM 5230 N F No Serie 43879081 MATERIEL BUREAUTIQUE SAGEM CDP 1100 X No Serie P10331808P00171
Date d'échéance : 28/02/2006

18/06/2003 N° 050303403 *Créancier(s):* GE Capital
52, AVE Des champs Pierreux 92736 NANTERRE Cedex
Biens concernés : MATERIEL : 1 CONFIGURATION INFORMATIQUE DELL 1 POWER EGDE 4600 XEON

PHOTOCOPIE

Toute reproduction du présent extrait est sans valeur. L'original délivré par le greffe du tribunal de commerce est établi sur papier tramé.

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél: 0140971717

389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Nos références : / 81422 /

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Publicité(s) de contrats de location — fichier à jour au 05/03/2007

05/07/2006 N° 170604867 Date de fin de contrat : 30/09/2011
Créancier(s) : GE Capital
52, AVE Des champs Pierreux - 92736 NANTERRE Cedex
Biens concernés : MATERIEL - 1 PHOTOCOPIEUR CANON IR 3300 + GP405 + ACC No Serie SDF04295/SNY04462

14/05/2004 N° 170403676 *Créancier(s)* : FRANFINANCE LOCATION
59, AVE DE CHATOU 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX
Biens concernés : DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE SELON COPIE FACTURE ECS N°2004 0020 409 DU 15/03/2004 (SUITE BORDEREAU)

24/07/2003 N° 170305568 Date de fin de contrat : 30/09/2008
Créancier(s) : GE Capital
52, AVE Des champs Pierreux - 92736 NANTERRE Cedex
Biens concernés : MATERIEL - 1 COPIEUR MULTIFONCTION CANON COPIEUR IR 3300 + ACC No Serie SDF04295

10/01/2003 N° 170300515 Date de fin de contrat : 21/11/2005
Montant créance : 16 309,88 Euros
Créancier(s) : FCE BANK PLC
344, Ave Napoléon Bonaparte - 92500 RUEIL MALMAISON
Biens concernés : VOLVO S40 1.6 16V CONCEPT OK33F974333

10/01/2003 N° 170300516 Date de fin de contrat : 21/11/2005
Montant créance : 32 960,39 Euros
Créancier(s) : FCE BANK PLC
344, Ave Napoléon Bonaparte - 92500 RUEIL MALMAISON
Biens concernés : VOLVO V70 D5 OPTIMUM 93232306533

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété — fichier à jour au 05/03/2007

NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire, se reporter à l'état des inscriptions de cette catégorie. S'il s'agit d'un fonds artisanal, se reporter à l'état des nantissements concernant ce type de fonds.

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Protêt(s) — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Déclaration(s) de créances — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 05/01/1998.

Nantissement(s) judiciaires(s) — fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire confondues avec les nantissements du fonds de commerce

JCT

Toute reproduction du présent extrait est sans valeur. L'original délivré par le greffe du tribunal de commerce est établi sur papier tramé.

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél: 0140971717

389 665 167 R.C.S. NANTERRE

Nos références : / 81422 /

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

(non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Nantissement(s) du fonds artisanal fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement de fonds artisanaux confondues avec les nantissements du fonds de commerce (non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole) fichier à jour au 03/04/2007

NEANT

Droits de Greffe (46) hors frais postaux,Décret 86.1098 du 10 octobre 1986

Privilège(s) du Trésor	3.11 EUR	Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires	3.11 EUR
Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière	3.11 EUR	Publicité(s) de contrats de location	3.11 EUR
Publicité(s) de clauses de réserve de propriété	3.11 EUR	Privilège(s) de vendeur et action résolutoire	3.11 EUR
Nantissement(s) du fonds de commerce	3.11 EUR	Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement	3.11 EUR
Protêt(s)	3.11 EUR	Déclaration(s) de créances	3.11 EUR
Nantissement(s) judiciaires(s)	3.11 EUR	Nantissement(s) du fonds artisanal	3.11 EUR
Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole)	3.11 EUR		

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à NANTERRE, le 04 Avril 2007 sur 3 pages

Le Greffier,

Fin de l'état

VALEUR LEGALE

Toute reproduction du présent extrait est sans valeur. L'original délivré par le greffe du tribunal de commerce est établi sur papier tramé.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1, quai de la Corse
75181 PARIS CEDEX 04

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Privilèges du Trésor
Privilèges de Sécurite Sociale - Régime complémentaire
Opération de crédit-bail en matiere mobilière
Publicités de contrats de location
Publicités de clauses de réserve de propriété
Privilèges de vendeur et action résolutoire
Nantissements du fonds de commerce
Biens inaliénables
Prêts et délais
Nantissements de l'outillage materiel et équipement
Protets
Warrants (trois catégories)
Déclarations de créances
Gages des stocks

Sur : **VALTECH** (Société anonyme)
RCS 389 665 167
Adresse : 80 AVE MARCEAU 75008 PARIS

Débiteur N° : 20020019835

Privilèges du Trésor à jour au 03/04/2007

NEANT

Privilèges de Sécurite Sociale - Régime complémentaire à jour au 03/04/2007

NEANT

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 03/04/2007

NEANT

Publicités de contrats de location à jour au 03/04/2007

Date	N°	Montant	Créanciers - Bien concerné - Mentions
30/10/2002	29303	3 580,00 EUR	Créancier : BNP PARIBAS LEASE GROUP, 46/52 RUE ARAGO 92800 PUTEAUX Objet : PHOTOCOPIEUR Marque:CANON Serie:SED04202 FAC DU 24/10/2002 CHEZ ALCYON BUREAUTIQUE

Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 03/04/2007

NEANT

Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 30/03/2007

NEANT

Nantissements du fonds de commerce à jour au 30/03/2007

NEANT

Biens inaliénables à jour au 30/03/2007

NEANT

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

Prêts et délais à jour au 30/03/2007

NEANT

Nantissements de l'outillage materiel et équipement à jour au 30/03/2007

NEANT

Protets à jour au 03/04/2007

NEANT

Warrants (trois catégories) à jour au 30/03/2007

NEANT

Déclarations de créances à jour au 30/03/2007

NEANT

Gages des stocks à jour au 30/03/2007

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Délivré à Paris, le 4 avril 2007

Le Greffier,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... TOULOUSE

Folio 1/2

Etat d'inscription du chef de

VALTECH - 389 665 167
société anonyme
TER Sud Bat 2 5 Av.marcel Dassault 31500 Toulouse - FRANCE

Arrêté à la date du 03/04/2007

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (loi du 17 mars 1909 et décret du 28 août 1909).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hoteliers (loi du 8 août 1913).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

JCT

Etat d'inscription du chef de

VALTECH - 389 665 167
société anonyme
TER Sud Bat 2 5 Av.marcel Dassault 31500 Toulouse - FRANCE

Arrêté à la date du 03/04/2007

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Date et n° d'inscription	montant garanti		
17 décembre 2002 2002L003635	12 337,00 EUR	**Au profit de :** **Contre :** **Sur :**	BNP PARIBAS LEASE GROUP - 46--52 rue Arago 92800 Puteaux FRANCE -VALTECH - TER Sud Bat 2 5 Av.marcel Dassault 31500 Toulouse FRANCE PHOTOCOPIEUR Marque:KONICA Serie:27AF05941 FAC DU 28/11/2002 CHEZ KONICA BUREAUTIQUE
Date et n° d'inscription	**montant garanti**		
03 mai 2005 2005L000970	14 608,00 EUR	**Au profit de :** **Contre :** **Sur :**	BNP PARIBAS LEASE GROUP - 46--52 rue Arago 92800 Puteaux FRANCE VALTECH - TER Sud Bat 2 5 Av.marcel Dassault 31500 Toulouse FRANCE PHOTOCOPIEUR Marque:KONICA Serie:26XF03811 FAC DU 06/03/2003 CHEZ KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTION
Date et n° d'inscription	**montant garanti**		
18 novembre 2005 2005L002571		**Au profit de :** **Contre :** **Sur :**	DAIMLER CHRYSLER SERVICES FRANCE - 9 rue de Chaponval Zac du Cornouiller 78870 Bailly FRANCE VALTECH - TER Sud Bat 2 5 Av.marcel Dassault 31500 Toulouse FRANCE WDC1641221A045811 CLASSE M (W164) ML 320 CDI CLASSE M (W164)

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR PARTS SOCIALES DE SOCIETE CIVILE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 juillet 1978).

Le greffier